



Comité de gouvernance

(Approuvé par le Conseil d'administration le 18 décembre 2024 ; révisé en juillet 2025)

Objectif

Soumettre au Conseil d'administration des recommandations pour assurer une gouvernance optimale du CMFC.

Responsabilités

1. Recommander des améliorations à la structure et au fonctionnement de la gouvernance du CMFC :
 1. Revoir et prioriser la liste de sujets du Conseil d'administration pour l'amélioration de la gouvernance
 2. Créer un plan de travail (chaque année) afin de prendre des mesures à l'égard de la liste des domaines à améliorer en priorité
2. Assurer la surveillance des politiques du Conseil d'administration et recommander des mises à jour au besoin
3. Soutenir la révision du règlement administratif, agir en tant que « Comité des règlements » et exercer ses fonctions, conformément au règlement administratif du CMFC.

Type de comité

Comité du Conseil d'administration

Responsabilité

Relève du Conseil d'administration

Composition

Membres ayant le droit de vote :

- Les quatre dirigeants actuels du Conseil d'administration
- Deux autres membres
 - Le Conseil d'administration peut décider de choisir deux personnes qui ont des points de vue ou possèdent des compétences dont le comité a besoin dans un but précis et pour une période limitée, en précisant clairement ces raisons dans une proposition au Conseil d'administration.
 - Ces rôles peuvent être réexaminés par le Conseil d'administration tous les deux ans.

Membres sans droit de vote :

- La personne occupant le poste de direction générale/chef de la direction
- Le président ou la présidente du Conseil d'administration
- Membres du Conseil qui participent en tant qu'observateurs et observatrices sans droit de vote
- Observateurs et observatrices externes, invités par le comité, qui apportent un point de vue plus large et une expertise au besoin

Présidence

La personne occupant le poste de président ou de présidente sera choisie parmi les membres du Comité.

Durée du mandat

Les comités du Conseil ont des mandats d'un an. Leur composition change lorsqu'ils accueillent de nouveaux dirigeants et de nouvelles dirigeantes au mois de novembre.

Pour favoriser la continuité des connaissances, il est préférable qu'au moins un dirigeant ou une dirigeante du Conseil reste membre du comité lors de la rotation annuelle.

Fréquence des réunions

Jusqu'à cinq vidéoconférences/téléconférences et éventuellement une réunion en personne d'une à deux journées chaque année, à la demande du président ou de la présidente et selon les besoins identifiés dans le plan de travail.

Personnel

Le Comité reçoit l'appui du personnel du bureau du/de la chef de la direction.